



Gérer - PROGRAMME

IMMOBILIER : ACTUALITE DE LA LOCATION MEUBLEE

Code : PR1969403211

Modalités

Durée :

2.50 heures soit 0.50 jour(s).

Intervenant :

Edouard CHAUVET

Profils des apprenants :

- Loueur en meublé adhérent ou pas au CGA MP

Prérequis :

- Aucun

Effectif :

- Minimal : 5
- Maximal : 10

Lieu :

A distance

Tarifs :

- Adhérent : 100.00 HT - 120.00 TTC
- Non Adhérent : 100.00 HT - 120.00 TTC

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 14 janvier 2026



Gérer - PROGRAMME

IMMOBILIER : ACTUALITE DE LA LOCATION MEUBLEE

Description du programme

Ces derniers mois, de multiples textes ont modifié les règles juridiques et fiscales de la location meublée (Loi LEMEUR, Loi de finances 2024 et 2025, plusieurs BOFIP et réponses ministérielles). L'objectif de cette formation est de faire un point d'actualité sur ces changements pour identifier et évaluer les éventuels conséquences et impacts sur votre activité de location meublée.

Objectifs pédagogiques

- Savoir mesurer les impacts de la loi LEMEUR sur sa situation actuelle et future de loueur en meublé
- Savoir chiffrer les conséquences de la réforme des plus-values des LMNP depuis la loi de finances 2025.
- Savoir déterminer si je suis para-hôtelier et non loueur en meublé et de maîtriser les conséquences juridiques, fiscales et sociales du para-hôtelier

Contenu de la formation

- LES CONSEQUENCES JURIDIQUES ET FISCALES DE LA LOI LEMEUR Adoptée en novembre 2024, la Loi LEMEUR impacte la location meublée saisonnière.
 - Nouvelles règles pour le régime du MICRO à partir de 2025
 - Extension au meublé saisonnier de la loi Climat et Résilience de 2021 qui impose un DPE minimum pour pouvoir louer son logement (Attention les logements E, F et G ne pourront plus être loué même en saisonnier)
 - Renforcement des pouvoirs du maire pour réguler la location saisonnière

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 14 janvier 2026



Gérer - PROGRAMME

IMMOBILIER : ACTUALITE DE LA LOCATION MEUBLEE

- Des assouplissements offerts aux copropriétés pour interdire la location saisonnière
- Obligation d'inscription à une plateforme nationale de l'ensemble des locations saisonnières, y compris la résidence principale.
- LES CONSEQUENCES JURIDIQUES, FISCALES ET SOCIALES DE LA LOI DE FINANCES 2025 La loi de finances 2025 modifie le régime des plus-values LMNP (réintégration des amortissements fiscalement déduits)
 - Qui est concerné (LMNP sauf certains) ?
 - Pour quelles opérations ?
 - Quel impact dans le calcul de la plus-value ?
 - Comparatif chiffré entre les 3 stratégies locatives (location nue, LMNP et LMP) sur 3 horizons de détentions (5, 15 et 30 ans) avec 3 modes de sortie de la location (vente, donation et récupération de l'immeuble comme immeuble de jouissance).
 - Le régime de la Franchise en base TVA. Ou en est-on ?
- LE REGIME DU PARA-HOTELIER – UN COUSIN (ELOIGNE) DU REGIME DE LA LOCATION MEUBLEE Etes-vous certain d'être loueur en meublé ? Peut-être êtes-vous un para-hôtelier !!! La loi de finance 2024, 2 modifications du BOFIP en août 2024 et mars 2025, ainsi qu'une réponse ministérielle en avril 2025 modifient et commentent la distinction parfois très fine entre un loueur meublé et un para-hôtelier.
 - Quelles conséquences juridiques ? Activité juridiquement commerciale, certains d'entre vous sont en incompatibilité professionnelle.
 - Impact TVA
 - Impact dans le traitement de son BIC
 - Conséquences sociales
 - IFI et DUTREIL Conséquences dans le traitement de la plus-value et des éventuelles exonérations.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques:

- ppt fourni après la session de formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation:

- Quiz de fin de session

Qualité et indicateurs de résultats :

Evaluation de la satisfaction stagiaires

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 14 janvier 2026



Gérer - PROGRAMME

IMMOBILIER : ACTUALITE DE LA LOCATION MEUBLEE

Accessibilité :

Vous êtes en situation particulière ? Contactez le service formation pour répondre aux besoins spécifiques liés à votre handicap à s.douhet@cgamp.asso.fr

Financement :

Prise en charge par votre FAF ou OPCO possible selon critères d'éligibilités. Plus de renseignements contactez Sophie DOUHET à s.douhet@cgamp.asso.fr

Conditions d'inscription :

Inscriptions au plus tard, 1 semaine avant le début de la formation.

Si demande de prise en charge, inscriptions 30 jours avant le début de la formation.

Contact :

Sophie DOUHET - Responsable Service Formation du CGA MP

s.douhet@cgamp.asso.fr

05 62 16 73 54

06 12 25 12 78

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 14 janvier 2026